



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

N°184 bis

Du 11 décembre 2023

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 184 bis

Du 11 décembre 2023

SOMMAIRE

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU VAL DE MARNE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2023/47	11/12/2023	portant décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le Pôle Pilotage et Ressources	
2023/48	11/12/2023	Portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne)	

Direction départementale
des Finances publiques du Val-de-Marne

A Créteil, le 11 décembre 2023

Décision n° 2023-47 portant décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le Pôle Pilotage et Ressources

Le directeur du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT, en qualité de Préfète du Val-de-Marne et au rang d'Officier de la légion d'honneur dans la promotion du 1^{er} janvier 2022;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Bruno SIMON, dans le corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/04384 du 11 décembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Bruno SIMON, administrateur de l'État.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/ 04378 du 11 décembre 2023, portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir d'adjudicateur préalables à la signature d'un marché et en matière d'ordonnancement secondaire tenant à la fonction d'acheteur à M. Bruno SIMON, administrateur de l'État.

DECIDE :

Article 1 – En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par les arrêtés de la Préfète du Val-de-Marne n°2023/04384 du 11 décembre 2023 et n° 2023/04378 du 11 décembre 2023 seront exercées par Madame Géraldine SAINT-REMY VILMOT, Administratrice de l'État.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par les arrêtés de la Préfète de Val-de-Marne n°2023/04384 du 11 décembre 2023 et n°2023/04378 du 11 décembre 2023, seront exercées, pour les missions relevant de la compétence de leur service, par :

Pôle Pilotage et Ressources – Division des Ressources Humaines et de la Formation :

Mme Nathalie MAYER-LEMAITRE, administratrice des finances publiques adjointe,
Mme Naoual KARROUCHI, inspectrice principale des finances publiques,
Mme Dominique LEBORGNE-DIALLO, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
Mme Catherine MEUNIER, inspectrice des finances publiques,
Mme Marie-Agnès PEUCH, inspectrice des finances publiques,

Mme Karine DESCAZAUX, inspectrice des finances publiques,
Mme Christelle BERGER-BROYER, contrôleuse des finances publiques,
Mme Christelle CORANTIN, contrôleuse des finances publiques,
Mme Sandrine JEANNE, contrôleuse des finances publiques,
Mme Gaëlle LACROIX, contrôleuse des finances publiques,
Mme Marion LE PIMPEC, contrôleuse des finances publiques,
Mme Tiffany PETERSIK, contrôleuse des finances publiques,
Mme Sophie PROVENZA, contrôleuse des finances publiques,
M. Michaël BAHRI, agent administratif des finances publiques.

Pôle Pilotage et Ressources – Division du Budget de la Logistique et de l'Immobilier :

Mme Patricia LUXCEY, administratrice des finances publiques adjointe,
Mme Anne DIER, inspectrice principale des finances publiques,
M. Arnaud LUCAS, inspecteur des finances publiques,
Mme Cécile CALLAUZENE, contrôleuse des finances publiques,
Mme Yamina CHIBANI, contrôleuse des finances publiques,
M. David CHENG, contrôleur des finances publiques
Mme Marina LAI, contrôleuse des finances publiques.

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et prendra effet dès publication .

Pour Madame la Préfète, Officier de la légion d'honneur, et par délégation,
Le Directeur du Pôle gestion fiscale,

SIGNÉ

Monsieur Bruno SIMON
Administrateur de l'État

Direction départementale
des Finances publiques du Val-de-Marne

A Créteil, le 11 décembre 2023

Décision n° 2023 - 48 Portant délégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité du directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne)

Le directeur du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Bruno SIMON, dans le corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/04384 du 11 décembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Bruno SIMON, administrateur de l'État,

DECIDE :

Article 1 – En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par l'arrêté de la Préfète du Val-de-Marne n°2023/04384 du 11 décembre 2023, seront exercées par Mme Géraldine SAINT-REMY VILMOT, administratrice de l'État, directrice adjointe du pôle pilotage et ressources.

Article 2 – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations de dépenses pour lesquelles j'ai reçu délégation par arrêté préfectoral n°2023/ 04384 du 11 décembre 2023 susvisé, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

-
- Mme PAGÈS Évelyne, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- Mme OBO Martine, inspectrice des finances publiques,
- Mme ANNETTE Olivia, contractuelle B,
- Mme BABIN Marie-Michelle, contrôleuse des finances publiques,
- Mme GEGAS Elodie, contrôleuse des finances publiques,
- Mme JEAN Mandy, contrôleuse des finances publiques,
- M. RELIGIEUX Maël, contrôleur des finances publiques,
- M. RUIZ François, contrôleur des finances publiques,
- Mme TURCAN Jeanine, contrôleuse des finances publiques,
- M. BENCHEMAM Yassine agent administratif des finances publiques,
- M. GANNAT Sylvain, agent administratif des finances publiques,
- Mme GBOGOURI Léga Dominique, agente administrative des finances publiques,

- Mme HALLAMI Soumia, agente administrative stagiaire des finances publiques,
- Mme LUN Irène, agente administrative des finances publiques,
- M. MARTIN David, agent administratif des finances publiques,
- M. OKOUYA Gildas, agent administratif des finances publiques,
- M. WACHERS Laurent, agent administratif des finances publiques.

Article 3 – Par dérogation à l'article 2 demeurent réservés à ma signature les actes de prescription de ces opérations.

Article 4 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et prendra effet à dès sa publication.

Le Directeur du pôle gestion fiscale,

SIGNÉ

M. Bruno SIMON
Administrateur de l'État

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Ludovic GUILLAUME

Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD